

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Conduite automobile : bon pied bon œil

PROJET "Vue au volant". Conçue par les ministères de la Santé et des Transports et lancée hier à la Chambre de commerce de Libreville, cette initiative veut rappeler aux usagers de la route que l'une des causes des accidents routiers (outre la fatigue, la vitesse ou encore l'alcool) est la baisse de l'acuité visuelle.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LES ministères de la Santé et des Transports, appuyés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les communes d'Owendo, de Libreville et d'Akanda, ont décidé d'un commun accord de faire baisser la morbi-mortalité liée aux accidents de la route. L'approche choisie, notamment, par ces deux départements ministériels est de se pencher sur l'une des causes méconnues des accidents de la route, à savoir la réduction de l'acuité visuelle.

"(Il faut) saluer l'approche intersectorielle entre les responsables et experts des ministères des Transports et de la Santé, qui a abouti à la conception du projet "La vue au volant" (...) dont nous procédons au lancement officiel. Avec l'espoir de retombées positives pour l'ensemble de la population", a indiqué hier, à la Chambre de commerce du Gabon, le ministre de la Santé, Max Limoukou.

Cette initiative indique de manière indirecte que la fatigue, la méconnaissance du code de la route, la vitesse et l'alcool ne sont pas les seules causes d'un accident. La baisse de l'acuité visuelle est

souvent une donnée ignorée. Alors qu'elle touche autant les particuliers que les professionnels du secteur routier. Ainsi, une étude menée à Owendo a démontré que 15 % des conducteurs professionnels exerçant dans la zone du port ont un trouble de la vision (myopie, hypermétropie, etc.). Déficience à laquelle ils ne prêtent pas souvent attention.

Le projet "La vue au volant" veut donc sensibiliser les professionnels des transports à l'importance d'une bonne vue, et améliorer le processus de délivrance du certificat d'aptitude médicale, notamment visuelle, pour la conduite automobile.



Photo: F.M. MOMB

Le ministre de la Santé, Max Limoukou, consultant un routier professionnel.

Le clin d'œil de *Lybek*



Grogne des commerçants : les conseillers invitent à l'apaisement

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LA mise en application de la délibération portant sur la nouvelle taxe sur l'activité commerciale issue du dernier conseil municipal de Libreville n'a pas trouvé l'assentiment des commerçants de Libreville. Lesquels ont, le 5 novembre dernier, fermé boutique dans toute la ville. Les conséquences de cette réaction ont été lourdes pour les consommateurs soumis inexplicablement à la diète.

À la suite de cela, les élus locaux de Libreville (majorité et opposition), dans une déclaration, ont mis en exergue le bien-fondé de cette délibération, en ce qu'elle doit améliorer la perception que les usagers ont des activités commerciales dans la plus grande ville du Gabon. Pour eux, la mise en application de cette délibération par le maire central n'a aucun caractère xénophobe. D'où leur étonnement de ce que tous les commerçants notamment ouest-africains



Photo: Antoine Essone Ndong

Les porte-paroles des élus locaux invitent à l'apaisement quant à l'application de la nouvelle délibération du Conseil municipal.

avaient décidé de ne plus ouvrir leurs commerces, comme si cette nouvelle mesure les concernait uniquement. Invitant les uns et les autres à la sérénité et à la compréhension, ils ont tenu à ce que le respect des décisions prises par le Conseil municipal revête un caractère coercitif et soit de mise pour une franche collaboration des opérateurs écono-

miques avec les autorités municipales. Du côté de certains commerçants rencontrés, il semble que c'est la pression fiscale à laquelle ils sont quotidiennement soumis, parfois jusqu'à l'absurde, qui les aurait exaspérés. Or, la nouvelle délibération ne s'inscrit pas dans ce registre, mais doit consister à donner une valeur ajoutée à l'activité commerciale.